

**Action concertée**  
**Faire du Québec une société apprenante apte à s'adapter à un marché du travail en évolution**  
**Second concours**  
**Titulaire retenu**

Titulaire	Établissement	Titre	AXE	MONTANT DE LA SUBVENTION <sup>1</sup>		FRAIS INDIRECTS DE RECHERCHE <sup>2</sup>		TOTAL
				15 septembre 2024 au 14 septembre 2025				
<b>Synthèse des connaissances</b>								
Lecours, Alexandra	Université du Québec à Trois-Rivières [UQTR]	Création d'un cadre national de compétences pour les parties prenantes des domaines de la formation à l'emploi et du marché du travail au Québec : un examen de la portée pour dégager les paramètres essentiels à considérer	A	226 710 \$		61 212 \$		287 922 \$

\*Axe A : Les cadres nationaux de compétences et les référentiels de compétences utilisés dans l'écosystème du marché du travail et des milieux de formation

1. Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

2. Les frais indirects de recherche (FIR) sont à l'usage des établissements gestionnaires de l'octroi et leur sont versés directement.